

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
LIMITEE

T/COM.11/L.322
23 février 1959

FRANCAIS

ORIGINAL : ITALIEN

COMMUNICATION DE LA "GREAT SOMALIA LEAGUE" ET DE LA
"SOMALIA NATIONAL UNION" CONCERNANT LA SOMALIE SOUS
ADMINISTRATION ITALIENNE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de
tutelle)

Destinataire : S.E. L'ADMINISTRATEUR DE LA SOMALIE

et pour information :

MINISTERE DE L'INTERIEUR

CONSEIL CONSULTATIF DES NATIONS UNIES

MOGADISCIO

Nous fondant sur l'article publié dans le Corriere della Somalia du
13 janvier 1959 qui recommandait aux partis politiques de prendre part aux
élections politiques qui doivent avoir lieu le 1er mars 1959,

Nous, comités des partis, Great Somalia League et Somali National Union,
avons décidé de prendre part aux élections politiques, vous priant de nous accorder
un délai suffisant pour présenter nos listes.

Espérant que notre demande recevra un accueil favorable, nous vous remercions
et vous assurons de notre haute considération.

Mogadiscio, le 14 janvier 1959

Signé : Hagi Mohamed Hussein, Président de la GSL

Abubacher Hamud Socoro, Président de la SNU